

La mise en oeuvre

La demande

L'accompagnement en économie sociale et familiale peut se mettre en place soit à votre demande, soit sur proposition d'un travailleur social référent avec votre accord.



Étude de la demande

Après évaluation de votre situation budgétaire et détermination des objectifs de l'accompagnement, votre demande est étudiée en commission d'Aide Sociale à l'Enfance



La décision

L'accompagnement se mettra en place après la décision (*) favorable qui vous sera adressée.

(*) Décision administrative susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif

Adressez-vous à la Maison Départementale des Solidarités de votre territoire (MDS)

TERRITOIRE 1

MDS DE CHÂTELLERAULT
7, allée V. de St Genis
Tél. 05 49 23 23 02

MDS DE PROXIMITÉ DE CHÂTELLERAULT
4, rue R. Cassin
CS 10227
Tél. 05 49 21 38 51

TERRITOIRE 2

MDS DE JAUNAY-MARIGNY
3, rue Evariste Galois
Tél. 05 49 00 43 49

MDS DE PROXIMITÉ DE LOUDUN
14, bd du 8 mai 1945
Tél. 05 49 98 10 83

TERRITOIRE 3

POITIERS ET SES ANTENNES
9, rue G. le Troubadour
Tél. 05 49 41 97 00

ANTENNE DES 3 CITÉS
20, rue de la Piquetterie
Tél. 05 49 01 37 40

ANTENNE ZAC DE BEAULIEU
10, boulevard Savari
Tél. 05 49 61 44 53

ANTENNE DE BEL-AIR
21, rue Emile Roux
Tél. 05 49 37 00 19

ANTENNE DES COURONNERIES
25, rue de Slovénie
Tél. 05 49 38 27 20

PERMANENCE DE BELLEJOUANNE
15, rue Edith Piaf
Tél. 05 49 52 30 30

TERRITOIRE 4

MDS DE CHAUVIGNY
37, rue Faideau
Tél. 05 49 46 41 56

MDS DE PROXIMITÉ DE MONTMORILLON
18, place de la Victoire
Tél. 05 49 91 11 03

TERRITOIRE 5

MDS DE FONTAINE-LE-COMTE
41, rue du Vercors
Tél. 05 49 00 51 30

MDS DE PROXIMITÉ DE CIVRAY
11, rue S. Allende
Tél. 05 49 87 01 35



La Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF)

Une aide à domicile pour mieux gérer
votre budget familial



Département de la Vienne

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance
39 rue de Beaulieu
86034 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 45 90 45
■ lavienne86.fr

Qu'est-ce qu'une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF) ?

■ Pour qui ?

Vous êtes parent d'au moins un enfant mineur et vous rencontrez des difficultés budgétaires. Vous êtes inquiet des effets de ces difficultés sur ses conditions de vie : logement, alimentation, santé, habillement, activités nécessaires à son épanouissement.

■ Pourquoi ?

Cette mesure personnalisée permet :

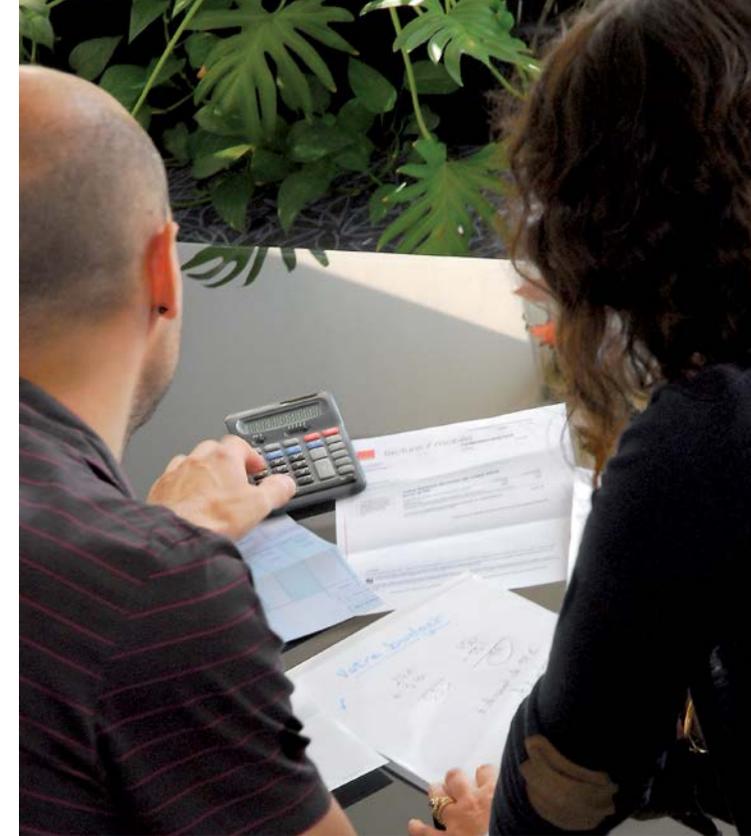
- de repérer avec vous la nature de vos difficultés,
- de vous soutenir dans la gestion et l'organisation de votre budget,
- de vous aider à pouvoir gérer seul votre budget à l'issue de la mesure.

// Article L-222-3 du code de l'action sociale et des familles

“L'accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) est une nouvelle forme d'aide à domicile assurée dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance”

Comment se déroule la mesure ?

- L'accompagnement est réalisé par un travailleur social du Département ou de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).
- En début de mesure, vous précisez ensemble les actions à mener au cours de cette intervention.
- Sa durée varie de 6 à 12 mois. La mesure peut-être renouvelée si nécessaire.
- Un bilan sera effectué en fin de mesure.



LES OBJECTIFS

- Vous aider à **CLARIFIER** votre situation financière par une mise à plat des ressources, charges et impayés;
- **RÉFLÉCHIR** et **ÉLABORER** des priorités budgétaires;
- Vous **ACCOMPAGNER** dans vos démarches administratives;
- Vous **PROPOSER** des outils et conseils adaptés à votre situation;
- **FAVORISER** des projets en vue d'améliorer la situation de vos enfants.

VOS ENGAGEMENTS

Cet accompagnement **nécessite votre implication** :

- **RECEVOIR** régulièrement le (la) conseiller (ère) en économie sociale et familiale à votre domicile;
- **PERMETTRE** à (la) conseiller (ère) en économie sociale et familiale d'associer vos enfants à certains entretiens;
- **PERMETTRE** un accès à vos relevés de comptes et aux documents administratifs;
- **PARTICIPER** activement aux actions élaborées.